

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Île-de-France

NOR : AFSZ1330039A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Île-de-France, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membre nommé au titre du *a* du 3^o de l'article D. 1432-15-I, représentants des collectivités territoriales), au lieu de : « Mme Laure CHATELIER », lire : « Mme Laure LECHATELIER ».

Article 2

Au *a* du 1^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres nommés au titre du *a* du 2^o de l'article D. 1432-15-I, membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie), les nominations de M. Jean Loup CUISINIEZ et de M. Jean-Pierre MATEO sont abrogées.

Au *b* du 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres nommés au titre du *b* du 3^o de l'article D. 1432-15-I, représentants des collectivités territoriales), les nominations de M. Gérard BERNHEIM et de M. Alain SCHMITZ sont abrogées.

Au *c* du 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres nommés au titre du *c* du 3^o de l'article D. 1432-15-I, représentants des collectivités territoriales), la nomination de M. Jean-Louis MOUTON est abrogée.

Au titre du *b* du 4^o de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de personnes handicapées), la nomination de M. Dominique MOURGET est abrogée.

Article 3

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Île-de-France :

1. Au titre du *c* du 1^o de l'article D. 1432-15-I (représentant de l'État) : le directeur régional et inter-départemental de l'hébergement et du logement.

2. Au titre du *a* du 2^o de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Jean-Pierre MATEO, titulaire, désigné par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

3. Au titre du *b* du 3^o de l'article D. 1432-15-I (représentants des collectivités territoriales) : M. Alain SCHMITZ, titulaire, en remplacement de M. Didier ARNAL.

4. Au titre du *b* du 4^o de l'article D. 1432-15-I, représentants d'associations de personnes handicapées, désignés par la conférence régionale de la santé et l'autonomie : M. Jacky DECOBERT, suppléant, en remplacement de M. Jacques JAGODZINSKI.

Article 4

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1^{er} février 2013.

MARISOL TOURAINE